

CGV-960228

UNIVERSITÉ DE MONCTON

124e séance (extraordinaire) du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 28 février 1996

De 8 h à 8 h 36

Tenue par conférence téléphonique

PRÉSENCES

Jimmy Abud Nord-Est
Yvan Bastien Québec
Bernard Beaudin Extérieur des régions
Jacques P. Beaulieu Association des ancien-ne-s et ami-e-s (CUSLM)
Annette M. Boucher Atlantique (NE)
Laurie Boucher Sud-Est
Gérald Clavette Nord-Ouest
Lucille Collette Association des ancien-ne-s et ami-e-s (CUM)
Louise Comeau Atlantique (IPE)
Marcelle Fafard-Godbout, présidente Nord-Ouest
Georgio Gaudet Extérieur des régions
Lucie Lavigne Nord-Ouest
Michelle LeBlanc Étudiante (CUM)
Suzanne Lévesque Québec
Léonce Losier Nord-Est
Antonine Maillet Chancelier
Jean Nadeau Sud-Est
Ouellette, Pierre Professeur (CUM)
Mildred Pinet Association des ancien-ne-s et ami-e-s (CUS)
Jean-Guy Poitras Professeur (CUSLM)
Luc Richard Étudiant (CUSLM)
Dominique Rioux Étudiant (CUS)
Jean-Bernard Robichaud, recteur UdeM
Dennis Savoie, vice-président Extérieur des régions
Richard Savoie Nord-Est
Carmen Viel Professeure (CUS)

Invités et invitées

Paul-Émile Benoit, dir. Communication CUM
Rhéal Bérubé, dir. Développement UdeM
Armand Caron, vice-recteur (VRCUS) CUS
Normand Carrier, vice-recteur (VRCUSLM) CUSLM
Léandre Desjardins, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) UdeM
Fernand Landry, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH) UdeM
Simone LeBlanc-Rainville, SG par intérim et secrétaire du CGV UdeM
Marielle Préfontaine, directrice générale Éducation permanente (DGEP) UdeM
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée CUM

ABSENT-E : Paul L. Bourque et Alice Guérette-Breau

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LA PRÉSIDENTE 3
2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE 3
3. MODIFICATION À LA CHARTE 3
4. CLÔTURE 4

DOCUMENT 5

Document A : Lettre de Pierre Ouellette, président ABPUM 6

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LA PRÉSIDENTE

La présidente appelle l'assemblée à l'ordre à 8 h 10 .

2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La SG fait l'appel nominal. Tout est en règle.

3. MODIFICATION À LA CHARTE

(Voir le Document A, page 6)

Le VRARH fait un bref rappel de l'évolution du dossier : demande faite par le gouvernement d'offrir le programme de science infirmière dans trois sites; avis juridique recommandant de faire modifier la Charte en conséquence; adoption d'un libellé de modification par le Sénat (R : 14-SAC-951109); consultation des associations de bibliothécaires et de professeur-e-s sur ce libellé; réponse favorable de l'APBCUSLM et de l'APPUMAS; adoption en principe du libellé par le CGV (R : 12-CGV-951209); publication d'un avis annonçant l'intention de l'Université de demander une modification à sa Charte. Il s'agit maintenant de décider si, à la lumière des préoccupations de

l'ABPUM, le CGV veut demander à l'Assemblée législative de modifier la Charte de l'Université.

R: 01-CGV-960228

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que soit ajouté à la Charte, au paragraphe 4, un paragraphe qui se lira comme suit : Nonobstant ce qui précède, l'Université est habilitée à offrir le programme complet de baccalauréat en science infirmière dans ses constituantes de Moncton, d'Edmundston et de Shippagan sous l'égide de l'École réseau dont les modalités de fonctionnement sont définies par le Sénat académique.»

- Dans la lettre du président de l'ABPUM, on fait allusion à une quatrième constituante à Bathurst. Cette possibilité n'a pas été discutée au CGV.
- Ouellette : Plusieurs de nos membres pensent qu'avec le temps, une quatrième constituante pourrait être créée à Bathurst. Ce qui les inquiète, c'est la rumeur voulant que les gens de cette région demandent des services accrus dans d'autres domaines que la science infirmière. C'est du domaine de la spéculation.
- VRARH : Nous n'avons absolument aucune intention d'ouvrir une constituante à Bathurst. En fait, c'est avec beaucoup d'hésitation que l'Université s'installe à Bathurst pour offrir ce programme-ci. Le gouvernement l'a exigé comme condition de transfert des programmes, comme il a exigé que la UNB s'installe à Moncton et à Bathurst. Nous avons une politique qui permet d'offrir des cours à distance à Bathurst, mais pas d'ouvrir une constituante.
- Est-ce que les professeur-e-s de la UNB se sont objectés à ce que le programme soit offert à Moncton et à Bathurst?
- VRARH : Je ne sais pas, mais ils auraient de loin préféré s'installer à Miramichi. Il fallait des régions où l'on trouvait des hôpitaux pour les stages de troisième et quatrième année.
- VRER : La UNB n'a pas eu de discussion du genre que nous avons parce qu'elle n'avait pas de problème juridique relatif à sa Charte. Elle a deux gros sites pour ce programme : Fredericton et Saint-Jean, où elle est déjà installée. Le modèle qu'elle a choisi pour Bathurst et Moncton exige moins d'installations que nous en avons à Bathurst.
- Avec cette résolution, est-ce que le CGV ou le Sénat pourrait mettre sur pied une École réseau en éducation? Faudrait-il rouvrir la Charte pour le faire?
- VRARH : Il faudrait rouvrir la Charte. La résolution est la plus restrictive possible. Elle ne mentionne même pas Bathurst.

•La résolution permet-elle l'ouverture d'une École réseau en éducation pour le CUS, le CUSLM et le CUM?

•VRARH: Non, elle restreint l'École réseau au programme de science infirmière.

•L'inquiétude est donc prématurée?

•VRARH : Elle vient peut-être de l'idée que ça pourrait constituer un précédent. Mais l'Université n'a pas l'intention de le faire.

•Ouellette : J'ai assisté aux discussions du Sénat et du CGV sur cette question. Les points soulignés par l'ABPUM ont été soulevés par des membres de ces deux instances bien avant ma lettre du 12 février 1996. Plusieurs sont ensuite revenus sur leur position. Si les professeur-e-s avaient eu la chance d'en discuter davantage, ils en auraient peut-être fait autant. Les négociations ne nous ont pas laissé la possibilité d'en discuter à fond. Ma lettre reflète l'ensemble des préoccupations des membres de l'ABPUM, que je trouve légitimes. Tout le monde prend l'ouverture de la Charte au sérieux. Mon rôle est de transmettre les préoccupations de nos membres.

•Présidente : À la dernière réunion du CGV, on a longuement discuté de cette question. Vous n'y étiez pas; c'est Mme Moghrabi qui vous remplaçait.

Vote sur R01(par appel nominal) Pour 24 Contre 1 ADOPTÉE

4. CLÔTURE

R: 02-CGV-960228

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que la séance soit levée.»

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

Il est 8 h 36.

Contresigné le _____

_____ Marcelle Fafard-Godbout, présidente

_____ Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire